



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/179

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Lyon concernant les conditions d'achat et d'utilisation de la Lyon City Card dans les musées municipaux de Lyon.

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** Mme VIDAL Chloë

<b>SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020</b>
------------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme BRUVIER HAMM Pauline

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/179 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS DU GRAND LYON CONCERNANT LES CONDITIONS D'ACHAT ET D'UTILISATION DE LA LYON CITY CARD DANS LES MUSÉES MUNICIPAUX DE LYON. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses missions de développement du tourisme d'affaire et de loisirs sur le territoire de Lyon et de son agglomération, l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Lyon a mis en place une carte d'accès aux lieux culturels et de loisir, la carte *Lyon City Card* (LCC), valable un, deux ou trois jours et destinée aux visiteurs de passage à Lyon pour raison professionnelle ou personnelle.

Depuis 1999, les musées municipaux de Lyon acceptent la carte *Lyon City Card* comme mode de règlement d'un billet d'entrée et sont remboursés 50% du tarif d'entrée correspondant, par l'Office de Tourisme.

La carte LCC permet à son détenteur de bénéficier d'un certain nombre de prestations, parmi lesquelles l'entrée aux musées et particulièrement les musées municipaux de Lyon, l'accès aux visites guidées, aux croisières promenades, aux transports en communs, à la programmation de certains spectacles, ainsi qu'à diverses prestations avec réduction.

En 2015, l'Office du Tourisme avait choisi de diversifier les lieux de vente de sa carte LCC. Cette carte est ainsi vendue aux guichets de l'Office du Tourisme, place Bellecour, sur son site internet, mais également dans les lieux partenaires. Ces derniers facilitent ainsi la démarche d'achat de la carte par les publics intéressés et s'assurent d'une fidélisation de ces visiteurs.

La Ville de Lyon avait alors proposé des points de vente dans les musées pour les cartes qu'ils acceptent depuis plusieurs années comme mode de règlement pour les entrées.

Le processus est le suivant : la Ville achète des cartes, et bénéficie d'une remise de 15% sur le prix public. Les recettes de la vente des cartes sont imputées sur les budgets de chacun des six musées municipaux : Musée des Beaux-Arts, musée d'art contemporain, musées Gadagne, musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et Musée de l'Automobile - Malartre.

Par ailleurs, depuis 2017, l'Office du Tourisme propose des cartes spécifiques qui permettent des accès à des événements ou des établissements culturels et aux musées de la Ville de Lyon, selon les mêmes modalités financières que celles citées ci-dessus. C'est le cas de la St Etienne City Card Biennale Design, qui donne accès à la Biennale du Design de St Etienne, et dans la même période au musée des Beaux-Arts et au musée d'art contemporain. Ces dispositifs incitent les visiteurs à une réelle mobilité vers les musées de la Ville de Lyon.

Compte tenu de l'intérêt porté par les visiteurs à la Lyon City Card, vendue à plus de 40 000 exemplaires par an, la Ville souhaite reconduire ces engagements réciproques. Aussi, il vous est proposé de renouveler la convention avec l'Office du Tourisme qui autorise l'utilisation des LCC de l'Office du Tourisme comme moyen d'accès aux musées municipaux de Lyon et en précise les conditions d'achat par les musées municipaux de Lyon.

Les nouveaux tarifs publics de vente de la Lyon City Card seront les suivants :

Carte	ADULTE Transports inclus	JUNIOR 4-15 ans Transports inclus	ETUDIANT	ADULTE Transport aéroport (Rh Express inclus)
1 jour	27 €	19 €	23 €	43 €
2 jours	37 €	26 €	31 €	52 €
3 jours	47 €	33 €	39 €	67 €
4 jours	57 €	40 €	-	69 €

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

### DELIBERE

1. La convention susvisée établie entre la Ville de Lyon et l'Office de Tourisme est approuvée.
2. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document.
3. Les tarifs publics de vente de la Lyon City Card qu'appliquent les musées municipaux de Lyon sont approuvés, selon les montants suivants :

Carte	ADULTE Transports inclus	JUNIOR 4-15 ans Transports inclus	ETUDIANT	ADULTE Transport aéroport (Rh Express inclus)
1 jour	27 €	19 €	23 €	43 €
2 jours	37 €	26 €	31 €	52 €
3 jours	47 €	33 €	39 €	67 €
4 jours	57 €	40 €	-	69 €

4. La dépense correspondante sera imputée sur les lignes de crédit de chacun des musées :

- Musées Gagne : LC 94199 nature 6068, fonction 322, chapitre 011, programme SUPPORTMH, opération : ADMINI ;
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique : LC 94201 nature 6068, fonction 322, chapitre 011, programme SUPPORTMH, opération : ADMINI ;

- Musée de l'automobile Henri Malartre : LC 94200 nature 6068, fonction 322, chapitre 011, programme SUPPORTMH, opération : ADMINI ;
- Musée d'art contemporain : nature 6068, fonction 322, chapitre 011, programme SUPPORTCO, opération ADMINICO ;
- Musée des Beaux-Arts : LC 84897, nature 6188, fonction 322, chapitre 011, programme SUPPORTBA, opération ADMINBA ;
- Centre d'Histoire, de la résistance et de la Déportation : nature 6078, fonction 314, chapitre 011, programme SUPPORTCH, opération MOYENCH, opération nature ON1.

5. Les recettes seront titrées sur les lignes de crédits de chacun des musées :

- Musée des Beaux-Arts : nature 7088, fonction 322, chapitre 70, programme COLLECBA, opération CITYBA ;
- Musées Gadagne : LC 94336 et 104621 nature 7088, fonction 322, chapitre 70, programme COLLECTMH, opération COLLPERM ;
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique : LC 94315, nature 7088, fonction 322, chapitre 70, programme COLLECTMH, opération COLLPERM ;
- Musée Malartre : LC 94332, nature 7062, fonction 322, chapitre 70, programme COLLECTMH, opération COLLPERM ;
- Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation : nature 7088, fonction 322, chapitre 70, programme ANNEXESCH, opération AUTRESCH ;
- Musée d'Art Contemporain : nature 7088, fonction 322, chapitre 70, programme EXPOCO, opération TEMPOCO.

6. Les Lyon City Card et les Saint-Etienne Biennale design City Card sont acceptées comme mode de règlement d'un billet d'entrée. Les Musées Municipaux sont remboursés 50% du tarif d'entrée correspondant par l'Office du Tourisme.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

**Nathalie PERRIN-GILBERT**